Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260302-CCAS2026_007-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 02 mars 2026
Nombre de Membres en exercice = 15 ; de présents = 14 ; de votants = 14

AFFAIRE N° 2026-007 – OBJET : Adoption du Budget primitif 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le deux mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : LANDURÉ Philippe (président), DENIEL Catherine (vice-présidente), ALLAIN Isabelle, FAUCHE Sylvain, FUSCO Maryse, JUGUE-FOURNET Brigitte, LESNÉ Sylvie, LÉOST-TRÉMEL Françoise, URVOY Yolande, LECLERC Christophe, LESAICHERRE Didier, MOREAU Mireille, ROLLAND Janick, THIEULIN Emmanuel.
ÉTAIENT EXCUSÉES : RUISSEAU Bénédicte

Secrétaire de séance : M. FAUCHE Sylvain

<< >>

Après présentation du Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
A L'UNANIMITE

APPROUVE, et dans son intégralité, celui-ci dont la ventilation est la suivante :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget Prévisionnel 2026	Dépenses	47 634.11 €	5007.36 €
	Recettes	47 634.11 €	5007.36 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le président,
Philippe LANDURÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE QUEVERT Côtes d'Armor